

Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2015)
Heft: 17

Vorwort: Editorial
Autor: Nicodet, Marc

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial



Marc Nicodet
Responsable de la Direction
fédérale des mensurations
cadastrales

Chère lectrice, cher lecteur,

Dans la nature, le printemps marque le début d'un nouveau cycle et la vie reprend ses droits; partout, la végétation bourgeoonne et croît rapidement – ce qui a sommeillé en sous-sol tout l'hiver se fraie à nouveau un chemin vers la lumière.

Il en va tout autrement dans le cadastre suisse, puisque notre statut de professionnels nous expose de manière permanente à des sollicitations, d'intensité certes variable, émanant tour à tour de notre clientèle, du monde politique et de la population. Les articles rassemblés dans le présent numéro de notre revue illustrent parfaitement cet état de fait. Le premier article rend compte de l'avancement d'un projet de grande ampleur, à savoir la mise en œuvre du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ou cadastre RDPPF. Ce projet – comme nos collègues jurassiens le décrivent fort justement (cf. p. 4–9) – se caractérise par une grosse charge de travail, mais entraîne aussi dans son sillage des effets positifs qui se manifestent assez rapidement: la simplification des processus, les avis favorables émis à son sujet par la population et la collaboration plus étroite entretenue avec d'autres services spécialisés convainquent de l'utilité du nouveau produit «cadastre RDPPF».

Toutefois, le succès d'un projet ne repose pas uniquement sur la force de l'engagement des équipes qui le mettent en œuvre. Il requiert également la présence d'une personne compétente à sa tête. C'est pourquoi nous sommes très heureux de la nomination de Christoph Käser, un professionnel reconnu et hautement qualifié, à la direction du processus Cadastre RDPPF et coordination et, de fait, aussi à celle du projet de mise en œuvre du cadastre RDPPF. Vous en apprendrez plus au sujet de mon successeur à la page 27. Avec la nouvelle brochure destinée au grand public, intitulée «Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF)», ainsi qu'avec un logo et d'autres éléments d'illustration, nous disposons par ailleurs d'un nouvel ensemble cohérent de moyens de communication. Ils visent à aider le projet à susciter de l'intérêt en dehors du milieu de la géoinformation et à permettre au nouveau cadastre d'être rapidement adopté par la population.

Le présent numéro de la revue «cadastre» nous donne aussi l'occasion de parcourir la Suisse. Le voyage commence à l'ouest, en Suisse romande. Outre l'article relatif au canton du Jura, nous vous informons également de l'évolution du projet ABAPlans¹, développé au sein de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (hepia) de Genève et visant entre autres à produire des plans audio-tactiles pour des personnes aveugles et malvoyantes (cf. p. 10–12).

Notre route nous mène ensuite à des contributions qui concernent le pays entier: dans le cadre de son travail de master, Helena Åström Boss s'est ainsi intéressée au devenir de l'organisation de la mensuration officielle à l'horizon 2030 (cf. p. 13–17). Patrick Ibele rend compte, pour sa part, de l'état d'avancement du projet des «échanges électroniques dans la mensuration officielle (MO)» qui se rapproche à grands pas d'une mise en œuvre concrète au terme d'une phase de tests conclue avec succès. Vous trouverez aussi – comme tous les ans à pareille époque – le bilan de l'année 2014 dans la mensuration officielle, avec l'analyse des statistiques correspondantes (cf. p. 20–23). Notre périple s'achève finalement à l'est du pays, dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, où des expériences riches et variées ont été réalisées en matière de vérification de la mise à jour (cf. p. 24–26).

Nous vous souhaitons non seulement une lecture stimulante, mais également, sur un plan plus général, de refaire, en ce printemps, le plein de forces et de dynamisme pour aborder les travaux qui vous incombent avec un nouvel élan. Qu'il vous permette enfin de vous ménager des temps de réflexion pour vous interroger sur la pertinence des structures ou processus existants et penser à de nouvelles voies pour gagner sans cesse en efficacité.

Marc Nicodet

¹ Cf. «cadastre» n°6, août 2011, p. 22–24